

UN BLASON POUR THOIRY

Les armoiries municipales, notre objet d'aujourd'hui, prennent naissance, en France, au plus tôt au XII^e siècle à travers les sceaux des premières communes revendiquant fièrement leurs libertés obtenues par des chartes concédées par les rois et les principaux seigneurs.

Ces sceaux changeaient souvent selon leurs détenteurs ; aussi a-t-il fallu attendre encore pour voir apparaître des représentations, figées dans les blasons communaux, et officiellement approuvées par les pouvoirs en place. Permanence et immuabilité devinrent dès lors les caractéristiques de ces armoiries de villes.

Thoiry, petit hameau médiéval n'eut pas de blason particulier contrairement aux cités proches de Mantes ou de Meulan et seules les armes et blasons de ses seigneurs furent à l'honneur : les écus aux couleurs chatoyantes des sires de Thoiry, de Maizelan et de Petitmont, des sires de Garencières ou de Mesnil-Simon représentèrent notre terroir au Moyen Âge ; puis celles des Moreau, des Marescot et des Machault les remplacèrent jusqu'à la Révolution. Celles plus discrètes des Vogüé et La Panouse ornèrent encore Thoiry entrant dans l'ère moderne.

De nos jours nombre de villes cherchent à promouvoir leur image à travers un logo ou un blason identifiant leurs valeurs traditionnelles ou symbolisant leur dynamisme économique ; toutes ont connu les mêmes difficultés. Créer de toutes pièces un blason n'est pas chose aisée car la science du blason, l'héraldique, est avant tout faite d'un jargon hautement spécialisé, le plus souvent complètement hermétique, dans le meilleur des cas encore difficile à pénétrer pour le profane, assemblage de conventions et de symboles dont le moindre détail est chargé de sens.

De fait le législateur à vite dû fixer des règles : édit général de novembre 1696 puis décret impérial du 17 mai 1809 et ordonnance du 26 septembre 1814 autorisant la création d'armoiries communales ; loi du 5 avril 1884 accordant une « souveraineté totale en matière d'armoiries » et enfin l'arrêté du 3 avril 1943 stipulant « qu'une commission, instituée à la Préfecture, est chargée d'étudier les projets d'armoiries des communes du Département et de vérifier les armoiries déjà étudiées » (tâche en réalité assumée par les Archives Départementales).

Actuellement tout est pratiquement autorisé dans ce domaine à condition - bien sûr - de ne pas s'attribuer abusivement des armoiries existantes.

La Commission Nationale d'Héraldique, siégeant aux Archives de France, fut donc consultée - à titre de conseil - par la commune de Thoiry et à l'initiative du maire Jean Penot dès novembre 1980. De même, plus tard, en 1988, on consulta le Cercle Généalogique des Yvelines.

Cécile Goddet intimement associée à ce projet, estimant que la famille Moreau avait joué un rôle déterminant dans l'évolution de Thoiry au XVI^e siècle, souhaita dès l'origine, adopter un de leurs blasons pour la commune et plus qu'aucun autre, celui de Raoul Moreau, fondateur du château actuel et du Thoiry « moderne », déplacé en hauteur dans les années 1580, autour d'un marché (1569) et des halles (1581).

Mme Goddet rechercha donc - aux Archives mais aussi dans les ouvrages historiques et héraldiques traitant de la noblesse locale, notamment les armoriaux du Comté de Montfort - la représentation la plus exacte des armes de Raoul Moreau, celles que nous connaissons différant par plusieurs variantes. Un dictionnaire de la Noblesse et un Armorial général, se recoupant très précisément, lui donnèrent enfin une version confirmée par les sources les plus sérieuses :

« D'argent au chevron d'azur (bleu) accolé de trois têtes de maures (sarrazins) de sable (noir) tortillées d'argent, deux en dextre (à droite) et senestre (à gauche) du chef (partie haute de l'écu) et une en pointe (partie basse). »

Pour ne pas reproduire intégralement ce blason mais au contraire y introduire des éléments nouveaux, on consulta alors Madame Genin, des Archives Départementales, et un compromis finit par s'imposer : on garderait les principaux éléments du blason mais on inverserait les couleurs dominantes de celui-ci. Restait le problème des meubles (sujets représentés sur l'écu)...

Après avoir envisagé plusieurs combinaisons :

- un lion d'or, un besant (monnaie) à l'effigie d'un maure encadré d'une enseigne de gueules (rouge) et un château aux ailes inégales inspiré d'une ancienne gravure (en 1991)
- deux têtes de maure et un château
- plusieurs variantes avec un léopard, une étoile, une herse d'or

on se fixa sur un projet définitif comprenant :

- un chevron d'or sur champ d'azur accompagné par :
- à senestre (donc à droite pour le spectateur), un besant de sable (noir) à la tête de maure
- à dextre, une gerbe de blé d'or lié de gueules (rouge), symbolisant le caractère rural du bourg
- en pointe, le château d'argent aux ailes dissemblables.

C'est ce blason qui fut adopté par le Conseil municipal lors d'une des dernières séances présidées par Jean Penot, initiateur du projet, quelque temps avant les élections municipales de 1995 et qui figure, depuis, sur les courriers officiels de la mairie comme sur nos plaques de rues.